

**exigeons la prime**

**REP et REP +**

**pour tous les personnels**

**AED et AESH**

Depuis la création des REP (réseaux d'éducation prioritaires) en 2014, les personnels touchent une indemnité au nom de la spécificité de leur travail et la pénibilité de leurs conditions de travail. Tous les personnels ? Non. Les AED et AESH ne perçoivent toujours pas l'indemnité REP. Pourtant AED et AESH font partie du personnel d'encadrement et d'accompagnement et contribuent au même titre que les autres personnels, titulaires ou non titulaires, à la réussite de tous les élèves en éducation prioritaire. Ils et elles sont confronté-e-s directement à la grande difficulté des élèves en vie scolaire et en classe et participent pour une part plus qu'importante à la bonne marche des établissements REP ou REP +. Cette injustice flagrante contrevient à l'égalité de traitement des agents de la fonction publique.

## **4 au 8 janvier 2021**

Dépot des demandes d'Heures d'infos syndicales (HIS) spécifiques pour les AED et AESH auprès du chef d'établissement.

## **Du 4 au 19 janvier**

Tenue des HIS pour informer les AED et AESH sur notre campagne, ses objectifs et ses étapes.

**Saisie des demandes de courriers de recours gracieux auprès du syndicat via un formulaire en ligne sur notre site <https://www.sudeducation93.org>**

Le calcul des indemnités seront calculées et le courrier sera rédigé par le syndicat et transmis par mail dans les plus brefs délais au collègue qui n'aura plus qu'à le transmettre à sa hiérarchie.

## **Mercredi 13 janvier à 14h**

Réunion d'information syndicale en visio pour les AESH du 1er degré.

## **22 janvier**

Fin des dépôts des recours gracieux auprès supérieurs hiérarchiques.

## **27 Janvier à 14H**

**Rassemblement à la DSDEN pour le dépôt collectif des courriers.**